

Explorer les récits ignorés du commerce du tramadol et du transport de migrants en Afrique de l'Ouest

Gernot Klantschnig; Lala Ireland (University of Bristol); Philippe Frowd (University of Ottawa); Elodie Aparad (IFRA Nigeria)

Le projet nommé 'Récits ignorés sur la criminalité organisée transnationale en Afrique de l'Ouest' explore l'implication d'acteurs locaux dans deux activités au statut juridique particulièrement ambigu et souvent associées au crime organisé : la vente de tramadol (un opioïde synthétique) en dehors du cadre réglementaire et le transport de migrants en route vers l'Europe (parfois considéré comme un trafic illicite). Les conclusions de ce projet et les recommandations proposées s'appuient sur des enquêtes ethnographiques, des entretiens ainsi que les résultats d'un atelier ayant réuni décideurs politiques, acteurs associatifs et représentants d'institutions internationales, organisé à Ibadan (Nigéria).



Image credit: Crossing the Sahara, Elodie Aparad

Recommandations et Initiatives politiques

- En adoptant des politiques sécuritaires axées sur la criminalisation, les décideurs politiques ont mis de côté les approches alternatives plus orientées vers la santé publique, les droits humains, et le développement. Par conséquent, les usagers et les acteurs locaux font face à des conditions de vie de plus en plus précaires. Pour résoudre les problèmes identifiés, les décideurs politiques, les ONG et les bailleurs de fonds devraient:
 - Mettre l'accent sur l'amélioration des services de santé et l'emploi: évaluer la situation en regardant au-delà des explications simplistes en mettant davantage l'accent sur les facteurs socio-économiques tels que les soins de santé sous-financés, la prise en charge de la douleur ou le manque d'opportunités d'emploi locaux.
 - Adopter une politique préventive: Adopter une approche plus équilibrée privilégiant une politique axée sur la prévention.
 - Réduire les effets néfastes: Reconnaître que la criminalisation entraîne de graves préjudices, en particulier pour les droits des personnes toxicomanes et des migrants.
 - Fonder leur intervention sur des données crédibles: Fournir des informations recueillies sur le terrain au cours d'enquêtes longues, menées sur le tramadol et la migration, en précisant les conditions de recueil ainsi que les biais éventuels. Ceci devrait s'appuyer sur les bonnes pratiques développées par les ONG locales spécialisées, ainsi que les associations de défense des droits humains.
 - Inclure la société civile: Pour être légitimes, les politiques doivent également être inclusives, avec une forte contribution de la société civile, des victimes et des personnes actuellement criminalisées.

Contexte

L'utilisation et la vente généralisée du tramadol ainsi que le transport de migrants en Afrique de l'Ouest sont devenus des préoccupations politiques majeures au cours des cinq dernières années. Le tramadol (un analgésique prescrit sur ordonnance) est perçu comme étant une drogue prisée dans la région. Le tramadol est consommé de façon « abusive » dans la région, notamment au Nigeria où il est aujourd'hui la deuxième drogue la plus consommée après le cannabis. Afin de contrôler son utilisation, un dosage maximal a été imposé par l'état nigérian et son importation a été considérablement réduite. Des mesures légales contraignantes ont également été adoptées au Niger, en vue de mettre un terme à la migration irrégulière en direction de la Libye et de l'Algérie. En 2015, le Niger a adopté une nouvelle loi interdisant le transport de migrants qui tenteraient de quitter illégalement le Niger et, par extension, l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette loi répond aux préoccupations européennes concernant la migration en provenance d'Afrique de l'Ouest ainsi que le trafic d'êtres humains.

Ces interventions de l'État ont rendu plus ambigu le statut juridique et social d'activités autrefois licites. Les nouvelles réglementations du tramadol au Nigeria ont ignoré les frontières floues qui délimitent son utilisation médicale acceptée et « l'abus » récréatif ; de façon similaire, les interventions au Niger ont également confondu les activités en lien avec la migration irrégulière au trafic et à la traite des êtres humains. Il existe également des incertitudes juridiques, notamment l'incompatibilité entre le droit à la libre circulation des personnes au sein de la CEDEAO et la loi de 2015 promulguée au Niger. La loi est également problématique car elle est mise en œuvre sur la présomption que les migrants ont l'intention de traverser le Sahara, avant que tout acte illégal ne soit commis.

De plus, le fait de qualifier le commerce de tramadol et le transport de migrants de criminalité transnationale organisée (CTO), contribue à renforcer cet état de confusion juridique. Une grande partie de ce qu'on appelle CTO n'est pas exclusivement transnationale, organisée ou même criminelle. L'application du concept au commerce intérieur et à la migration rurale-urbaine ne sont que deux des problèmes les plus évidents. Placer le commerce du tramadol et le transport de migrants dans la même rubrique de CTO est d'autant plus problématique que ces activités ne sont pas systématiquement liées, même si elles peuvent avoir en commun certaines routes commerciales.

Le lien réel entre ces deux activités est la réponse politique adoptée par les Etats concernés qui est principalement la criminalisation. Cette approche punitive a influencé la mise en œuvre des lois et des politiques, en mettant l'accent sur une justice pénale répressive plutôt que de considérer

ces problèmes sous l'angle de la santé, des droits ou du développement.

Ces politiques de criminalisation ont engendré d'autres problèmes. Les restrictions sur le tramadol ont rendu l'accès plus difficile à des analgésiques bon marché et ont contribué à l'émergence d'un marché noir de médicaments moins fiables. Concernant le transport de migrants, les trajets choisis par les transporteurs et les migrants sont devenus plus dangereux, ce qui implique plus de décès dans le Sahara et des coûts plus élevés en raison du risque accru d'arrestation. Par conséquent, les politiques de criminalisation se révèlent encore plus nuisibles pour ceux qu'elles visent à protéger.

L'angle d'analyse généralement privilégié sur ces sujets, notamment les activités liées au transport illégal des migrants et au trafic de tramadol consiste à les appréhender comme une forme de criminalité organisée. Cette approche repose principalement sur la vision des principaux bailleurs de fonds car les données et les perspectives ouest-africaines ont été, jusqu'ici, largement ignorées. Les récits et perspectives d'acteurs locaux, recueillis dans la ville portuaire de Lagos (Nigéria) et dans la ville d'Agadez (Niger), nœud de circulations Transsahariennes, peuvent ainsi aider à mieux comprendre la perception de ces activités localement, les causes de leur émergence et leur inscription dans le secteur économique informel ainsi que les possibles solutions aux problèmes qui en découlent, essentiellement liés à l'ordre politique.



Image credit: Destruction of seized tramadol capsules, National Agency for Food and Drug Administration and Control (NAFDAC Nigeria)

Principales conclusions

Les effets néfastes des politiques migratoires et de régulation du tramadol

De manière générale, les données et les recherches sur le tramadol et le transport illégal de migrants dans la zone ouest-africaine restent rares. Les données des opérations de saisies de drogue sont souvent incomplètes et rapportées par les états concernés. Ceci ne les empêche pas d'être largement utilisées dans l'élaboration des politiques nationales et internationales. Jusqu'à présent, les décideurs politiques ont également donné la priorité aux évaluations rapides de la situation ou aux consultations plutôt qu'aux recherches approfondies sur le sujet. Cela signifie que la complexité de ces activités n'est pas considérée dans son ensemble:

- *Les activités illicites et licites:* Les politiques ignorent souvent les frontières floues entre l'utilisation médicale acceptée et « l'abus » pour des usages récréatifs du tramadol. Sous ce même angle, ils confondent aussi la migration irrégulière avec le trafic et la traite des êtres humains.
- *Catégoriser des activités au niveau national en tant que criminalité de nature transnationale:* Le fait de qualifier des activités à petite échelle liées à la vente illicite de tramadol et le transport de migrants en tant que « criminalité transnationale organisée » (CTO) a également contribué à créer une confusion. Une grande partie de ce qu'on appelle CTO n'est pas exclusivement transnational, organisé ou criminel. Des activités majoritairement locales telles que la vente illicite de tramadol ou l'immigration irrégulière ne correspondent pas à la définition de la CTO.
- *Priorité domestique ou intérêt international:* Les intérêts des bailleurs de fonds ont souvent été dominants au détriment des réalités des populations locales. Bon nombre de projets sécuritaires menés par les bailleurs de fonds, particulièrement concernant les drogues et la migration, ne sont pas dans l'intérêt des communautés visées, même s'ils présentent des avantages politiques et diplomatiques pour les états bénéficiaires. Par exemple, au Niger, La loi de 2015 a eu des effets dévastateurs sur l'économie locale à Agadez de telle sorte que plusieurs projets internationaux cherchent maintenant à remédier ces impacts négatifs.
- *Réorienter les interventions de l'État:* Les perspectives dominantes ignorent le rôle de l'État dans la création de facteurs induisant la consommation de drogue et la migration, tels que le manque d'infrastructures médicales abordables conduisant à l'automédication et le manque d'opportunités en termes d'emploi, qui encourage les mouvements migratoires.
- *Criminalisation:* La criminalisation est une réponse dominante en Afrique de l'Ouest avec des effets dévastateur sur la lutte contre la vente illicite de tramadol et le transport illégal des migrants.



Image credit: A transport business in 'ghost town' Agadez in 2020, Ini Dele-Adedeji

Analyse de la situation: Criminalisation des moyens de subsistance

Le choix de catégorisation des ventes illicites de tramadol et de transport des migrants en tant que CTO, a accentué la criminalisation d'activités connexes à petite échelle et réorienté les initiatives politiques, priorisant alors des mesures punitives plutôt qu'une approche par la santé et le développement.

- La criminalisation a également conduit à la prédominance du maintien de l'ordre et de la sécurité, mettant l'accent sur les criminels (organisés) structurant la vente illicite de tramadol et le « trafic » de migrants.
- Cette approche a ignoré les points de vue des consommateurs de drogues et des migrants eux-mêmes, ainsi que des commerçants et des transporteurs, et a empêché une meilleure compréhension des facteurs qui encourageant l'utilisation de la drogue, ainsi que du commerce et de l'importance socio-économique de ces activités.
- De nombreux acteurs locaux impliqués dans ces activités les considèrent comme leurs principaux moyens de subsistance et sont réticents à l'idée de renoncer à cette source de revenus dans un environnement perçu comme dépourvu d'emplois et d'opportunités alternatives.
- Les restrictions sur la vente de tramadol ont conduit à un accès plus difficile à ces analgésiques bon marché et à l'émergence d'un marché noir de médicaments potentiellement plus nuisibles à la santé.
- Dans le cas du transport de migrants, des stratégies d'évitements ou de contournement ont été développées par les transporteurs pour éviter les arrestations, rendant les trajets choisis plus dangereux et imposant des coûts (financiers et humains) plus élevés en raison des risques accrus. Cette situation entraîne davantage de décès dans le Sahara et des abandons de passagers par peur des patrouilles.
- Les politiques de criminalisation vont à l'encontre de leurs objectifs et exacerbe la vulnérabilité des personnes qu'elles visent à protéger.



**Economic
and Social
Research Council**

Plus d'informations

Le projet [Hidden Perspectives on Transnational Organized Crime in West Africa](#) est une collaboration, entre les universités de Bristol, d'Ottawa et l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA-Nigeria), financé par l'organisation de recherche britannique « Economic and Social Research Council (ESRC) ».

Contactez les chercheurs

Dr Gernot Klantschnig, Associate Professor, School for Policy Studies, University of Bristol: gernot.klantschnig@bristol.ac.uk

Dr Philippe Frowd, Associate Professor, Political Studies, University of Ottawa: pfrowd@uottawa.ca

Dr Elodie Apard, Director, IFRA Nigeria: director@ifra-nigeria.org

Dr Lala Ireland, Research Associate, School for Policy Studies, University of Bristol: lala.ireland@bristol.ac.uk